

DOSSIER D'INSCRIPTION ÉTALONNIER



SALON DES ÉTALONS

20 - 22 février 2026
Pôle Hippique de Saint-Lô



Photo : Pixel Events

Le Département de la Manche soutient la filière équine

La Manche est reconnue comme une terre d'élevage, de compétition et d'équitation de haut niveau. Le cheval est un symbole d'excellence du département, il est aussi un vecteur fort de développement du territoire.

NOTE D'INFORMATION | SALON DES ÉTALONS 2026

PRÉVENTION SANITAIRE

PRÉVENTION ARTERITE VIRALE EQUINE

En renforcement de la prévention de la santé des chevaux, tous les mâles doivent présenter un test négatif PCR à l'AVE à leur arrivée de moins de 7 jours (réalisation du prélèvement à partir du 13 février 2026).

Un contrôle systématique se fera à l'arrivée de la manifestation. Les organisateurs contrôleront les tests avant l'entrée des étalons dans l'enceinte du salon - avec exclusion de tout étalon pour lequel un résultat négatif ne peut être présenté. Le détenteur sera soumis à l'obligation de déclarer sans délai tout signe d'infection au responsable du site afin de procéder à une mise en isolement / sous observation de cas suspects.

Envoyer les documents en amont de l'événement à : mathilde.rihouey@polehippiquestlo.fr

VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE OBLIGATOIRE (PROTOCOLE SHF)

Le schéma de vaccination contre la rhinopneumonie doit être effectué en respectant le protocole suivant :

- une primovaccination : consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de 21 jours et maximum 60 jours
- le rappel : une injection effectuée dans un délai minimum de 4 mois et maximum 6 mois après la deuxième injection de la primo vaccination
- des injections de rappel effectuées dans un délai de six mois de préférence et en tout état de cause ne pouvant excéder douze mois.

Pour participer au salon des étalons de sport 2026, l'équidé devra avoir reçu à minima les deux injections de primovaccination contre la rhinopneumonie. La dernière injection devra avoir été faite au minimum 7 jours avant le 1er jour du salon.

Le Labéo Truck sera présent dans l'enceinte des boxes à compter du vendredi 20 février à partir de 8h30 afin de tester des étalons au besoin. Le coût de l'analyse sera à la charge du propriétaire du cheval.

En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, le comité d'organisation se réserve le droit de demander une analyse PCR négative de moins de 7 jours pour la rhino et/ou grippe équine.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour les chevaux : les étalons présentés doivent impérativement être **agrés à produire en Selle Français au 12 janvier 2026**. La liste sera validée par le Stud-Book Selle Français. L'organisation se réserve le droit de sélectionner les étalons par ordre d'âge, et en fonction du nombre de cartes de saillies.

Pour les poneys :

Les étalons présentés doivent impérativement répondre à l'un des critères ci-dessous **au 12 janvier 2026**. La liste sera validée par l'Organisation Normandie Poney. Le nombre maximum autorisé est de 15 inscrits pour les étalons jeune génétique le vendredi et de 25 inscrits pour les étalons confirmés qui seront répartis sur le samedi et le dimanche.

Critères de sélection :

- être performer ou reconnu sur descendance
- avoir été approuvé à 2 ou 3 ans par le programme jeune génétique
- avoir participé à des cycles classiques 4, 5 ou 6 ans en 2025
- être détenteur d'un IPO d'au moins 130 ou bien d'un ISO d'au moins 120
- et/ou avoir engendré au moins 5 produits eux-mêmes indicés à au moins 120 IPO ou 110 ISO.

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les étalons de 4 à 7 ans sont tenus de respecter les conditions d'harnachement indiqué dans le règlement général de la SHF et les étalons de 8 ans et +, celui de la FEI. Tous les étalons doivent impérativement être munis d'un numéro de tétière.

PROTECTION

Le port de la bombe est obligatoire pour toute personne présentant un étalon dans l'enceinte du salon des étalons (présentation montée ET en main). Ce point sera particulièrement vérifié cette année à l'entrée de piste.

NOUVEAUTÉ : RING DE PRÉSENTATION

Nouveauté 2026 : deux rings de présentation seront disponibles à côté du manège de la Gourmette, sur la carrière de pré-détente, pour permettre des sorties complémentaires de vos étalons auprès de clients ou d'éleveurs en dehors des présentations officielles. Afin d'en bénéficier, nous vous invitons à cocher la case dédiée lors de l'inscription de votre étalon. Ces espaces ont été prévus pour améliorer la sécurité du public.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

SALON DES ÉTALONS 2026



VENDREDI 20 FÉVRIER

- 16h**
Ouverture officielle du salon
- 16h - 17h45**
Warm up poneys (16h-16h30) et chevaux (16h45 - 17h45)
- 18h**
Présentation «jeune génétique» poney et chevaux
Présentation des meilleurs 3 ans
- 20h30**
Soirée Masters l'Éperon des Étalons
4 et 5 chevaux
6 - 7 ans poneys

SAMEDI 21 FÉVRIER

- 8h30 - 9h45**
Warm up poneys (8h30 - 9h) et chevaux (9h - 9h45)
- 10h00**
Présentation étalons chevaux
- 12h30**
Présentation étalons poneys
- 14h - 19h30**
Présentations étalons chevaux
- 20h30**
Épreuve «La nuit des jeunes Sires» by Reverdy
6 ans chevaux (Masters)
7-8 ans chevaux
8 ans et + poneys

DIMANCHE 22 FÉVRIER

- 8h30 - 9h30**
Petit déjeuner offert aux étaillonniers
- 9h - 9h30**
Warm up
- 9h30**
Présentation étalons chevaux
- 10h30**
Présentation étalons poneys
- 11h30 - 15h30**
Présentation étalons chevaux
- 15h30 - 16h30**
Présentation des Grands Sire
- 16h45**
Cocktail de clôture

*Les horaires sont à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction du nombre d'engagés.

INFORMATIONS SUR L'ÉTALONNIER

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par courrier avant le 12 janvier 2026 à :

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS 21509
50009 Saint-Lô cedex

Ou par mail à Juliette AUMONT :

juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

Pour les chevaux : sont autorisés à participer, uniquement les étalons agréés à produire en Stud-Book Selle Français. Seuls les **dossiers de candidature complets et signés seront pris en compte**.

Pour les poneys : **les adhérents normands au 1er décembre 2025 de l'association Organisation Normandie Poney bénéficieront d'une remise de 100,00€ sur une inscription au salon des étalons.** La remise est valable par adhérent et non par étalon inscrit (remboursée par l'ONP à l'issue du salon).

Transmettre par mail à Juliette AUMONT juliette.aumont@polehippiquestlo.fr en même temps que l'inscription : une vidéo de l'étalon (en HD), pour le passage sur l'écran géant lors de la présentation ainsi qu'une photo de l'étalon (format paysage - HD) et votre logo.

INFORMATIONS

Raison sociale :

Nom du représentant :

Activité :

N° identifiant TVA :

N° Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Site internet :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Étalon n°1

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Type d'étalon : cheval
poney

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)Jour souhaité de présentation : samedi
dimanchePrésentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) nonBoxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel**Étalon n°2**

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Type d'étalon : cheval
poney

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)Jour souhaité de présentation : samedi
dimanchePrésentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) nonBoxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place.

INSCRIPTION DES ÉTALONS CANDIDATS

Étalon n°3

Nom étalon : Race :

Taille : Robe :

Année naissance : Type d'étan : cheval
Père : Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étan :

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)

Présentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) non

Étalon n°4

Nom étalon : Race :

Taille : Robe :

Année naissance : Type d'étan : cheval
Père : Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étan :

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)

Présentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) non

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place.

INSCRIPTION DES ÉTALONS CANDIDATS

Étalon n°5

Nom étalon : Race :

Taille : Robe :

Année naissance : Type d'étalon : cheval
poney

Père : Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon : Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche Présentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) non

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel

Étalon n°6

Nom étalon : Race :

Taille : Robe :

Année naissance : Type d'étalon : cheval
poney

Père : Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon : Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (**5min**)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche Présentation sur Ring de présentation : oui
(ring secondaire) non

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou _____ personnel

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place.

Masters des Jeunes Étalons – Informations & Conditions

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Les Masters des Jeunes Étalons valorisent les qualités sportives des étalons approuvés Selle Français âgés de 4, 5 et 6 ans. Les chevaux évoluent sur un parcours adapté à leur âge, évalués par un comité d'experts avec affichage des notes en direct.

Les épreuves se déroulent dans le cadre du Salon des Étalons 2026, dans le Grand Hall du Pôle Hippique, en soirée.

- 4 & 5 ans : vendredi 20 février 2026 / 6 ans : samedi 21 février 2026

2 - DÉROULEMENT DU PARCOURS

Chaque cheval effectue un parcours de 6 à 10 obstacles.

Hauteurs : 4 ans : 1,00 m / 5 ans : 1,10 m / 6 ans : 1,20 m

Les chevaux sont évalués sur 5 critères techniques (20 points chacun) :

- Équilibre / Locomotion / Disponibilité
- Force / Moyens
- Style
- Sang / Énergie / Intelligence
- Impression d'ensemble

Total technique : 100 points. Pénalités : -4 points par barre ou refus. Le classement final correspond au total obtenu après application des pénalités.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être étalon Selle Français approuvé.
- Âge : 4, 5 ou 6 ans.
- Être inscrit au Salon des Étalons 2026.
- Harnachement conforme au règlement SHF.
- Porter le numéro de tête officiel du Salon.

4 - INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil : numéro de tête remis à l'arrivée. Hébergement : barns en bois dédiés au Salon. Stationnement : parking camions à proximité immédiate.

5 - DOTATION

Dotation totale : 6 000 €. Un quart des participants est récompensé, avec au minimum les 5 premiers de chaque catégorie. Répartition :

ÂGE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
4 ANS	750,00€	500,00€	350,00€	250,00€	150,00€
5 ANS	750,00€	500,00€	350,00€	250,00€	150,00€
6 ANS	750,00€	500,00€	350,00€	250,00€	150,00€

En cas d'ex aequo : cumul puis répartition égale des dotations concernées.

Contact : Élisa PAUTEX – 06 22 20 51 57

	NOM ETALON	NOM CAVALIER
1		
2		
3		

L'épreuve de jumping « **LA NUIT DES JEUNES SIRES** » by Reverdy est organisée dans le cadre du salon des étalons de sport de Saint-Lô, le samedi 21 février 2026, à partir de 20h30.

Elle a pour objectif de mettre en valeur les étalons inscrits à travers une compétition originale.

Dotation 3 200€ - Aucun frais d'engagement supplémentaire n'est requis.

Nom(s) du (des) participant(s) parmi ceux inscrits au salon :

	NOM ETALON	NOM CAVALIER
1		
2		
3		
4		

RÈGLEMENT ÉPREUVE 7-8 ANS

1 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve des 7-8 ans se déroule en individuel. Il s'effectue sur le principe d'un Grand Prix barème A avec barrage au chrono. La première manche est à difficultés progressives, avec un joker.

2 - CATÉGORIES ET HAUTEURS DES OBSTACLES

Catégorie	Hauteur maxi 1ère manche	Hauteur maxi barrage
Chevaux de 7 et 8 ans	1.30m	1.35m

3 - ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des étalons sera fait par tirage au sort. Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, seuls les cavaliers montant plusieurs étalons inscrits auront un ordre de passage ajusté. Les chevaux sans faute en première manche seront départagés lors d'un barrage au chronomètre.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'engagement de participation est gratuit. Un étalon pourra prendre part à la Nuit des Jeunes Sires uniquement s'il est inscrit au salon des étalons. La participation à l'épreuve est indépendante de la présentation au Salon. La date limite de l'inscription à cette épreuve est le 2 février 2026. Tenue, protections et harnachements selon le règlement général du Salon des étalons 2026.

5 - CLASSEMENT

Le classement se fait par catégorie. Sur le principe d'un Grand Prix avec barrage, l'étalon gagnant de l'épreuve sera celui qui aura fait le meilleur classement lors du barrage (sans faute le plus rapide). Le barrage sera composé de 6 obstacles sans combinaison (maximum 5cm de plus que le tour effectué en première manche). 5 étalons seront classés au maximum par catégorie.

6 - DOTATIONS

Pour l'étalonnier :

En inscrivant un étalon à l'épreuve, l'étalonnier s'engage à remettre une saillie gratuite ou le solde de saillie gratuite de l'étalon engagé s'il est le gagnant de l'épreuve.

ÂGE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
7-8 ANS	1000,00€	800,00€	600,00€	400,00€	400,00€

Le 5^{ème} prix est attribué s'il y a au moins 10 partants dans l'épreuve. Le 4^{ème} prix est attribué s'il y a au moins 8 partants dans l'épreuve.

6 - PARIS

Pour participer au jeu, l'éleveur devra choisir un seul étalon par catégorie qu'il estime pouvoir se classer dans les 3 premiers.

Les épreuves poneys valorisent les qualités sportives des étalons âgés de 6, 7, 8 ans et +. Pour les poneys de 6 et 7 ans, les étalons évoluent sur un parcours adapté à leur âge, évalués par un comité d'experts avec affichage des notes en direct. Pour les poneys de 8 ans et plus, l'épreuve s'effectue sur le principe d'un Grand Prix barème A avec barrage au chrono. La première manche est à difficultés progressives, avec un joker.

Les épreuves se déroulent dans le cadre du Salon des Étalons 2026, dans le Grand Hall du Pôle Hippique, en soirée.

Nom(s) du (des) participant(s) parmi ceux inscrits au salon :

	NOM ETALON	NOM CAVALIER
1		
2		
3		

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PONEYS

1 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE | 6-7 ans (vendredi 20 février 2026)

Chaque poney effectue un parcours de 6 à 10 obstacles.

Hauteurs : 6 ans : 1,00 m / 7 ans : 1,10 m

Les poneys sont évalués sur 5 critères techniques (20 points chacun) :

- Équilibre / Locomotion / Disponibilité
- Force / Moyens
- Style
- Sang / Énergie / Intelligence
- Impression d'ensemble

Total technique : 100 points. Pénalités : -4 points par barre ou refus. Le classement final correspond au total obtenu après application des pénalités.

2 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE | 8 ans et plus (samedi 21 février 2026)

Catégorie	Hauteur maxi 1ère manche	Hauteur maxi barrage
Poneys 8-9 ans	1.20m	1.25m

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'engagement de participation est gratuit. Un étalon pourra prendre part au Grand match uniquement s'il est inscrit au salon des étalons. La participation à l'épreuve est indépendante de la présentation au Salon. La date limite de l'inscription à cette épreuve est le 2 février 2026. Tenue, protections et harnachements selon le règlement général du Salon des étalons 2026.

4 - CLASSEMENT

Le classement se fait par catégorie. Sur le principe d'un Grand Prix avec barrage, l'étalon gagnant de l'épreuve sera celui qui aura fait le meilleur classement lors du barrage (sans faute le plus rapide). Le barrage sera composé de 6 obstacles sans combinaison (maximum 5cm de plus que le tour effectué en première manche). 5 étalons seront classés au maximum par catégorie.

5 - DOTATIONS

ÂGE	1er	2ème	3ème
6-7 ANS	250,00€	250,00€	250,00€
8 ANS ET +	250,00€	250,00€	250,00€

En cas d'ex aequo : cumul puis répartition égale des dotations concernées. Minimum 6 engagés par catégorie pour que l'épreuve soit maintenue. La dotation de 1500€ est apportée par les associations de race : Association Nationale du Poney Français de Selle / Association Française du Poney Connemara / Association Française du Poney New Forest.



ATTENTION : les étalons inscrits pour le salon 2026 sont tenus d'être présents le samedi ainsi que le dimanche.

Afin de préparer au mieux votre arrivée et de faciliter votre organisation, merci de nous préciser si vous souhaitez être regroupé avec d'autres étalons participants.

Nous prendrons en compte votre demande en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par chacun.

ATTENTION ! Pour des raisons de sécurité, des bracelets vous seront remis à votre arrivée pour pouvoir accéder à l'enceinte gardiennée des boxes la nuit entre 21h et 7h du matin.

Arrivée de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô

vendredi 20 février 2026

samedi 21 février 2026 (avant 9h)

Départ de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô

dimanche 22 février 2026 (après 16h00)

lundi 23 février 2025

Demande de regroupement (préciser étalonnier(s) et/ou étalon(s) :

STAND ÉTALONNIER

Le nombre d'espaces exposants étant limité l'attribution des places se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et de l'ancienneté.

STAND ÉTALONNIER - SUR LA PISTE & COURSIVES

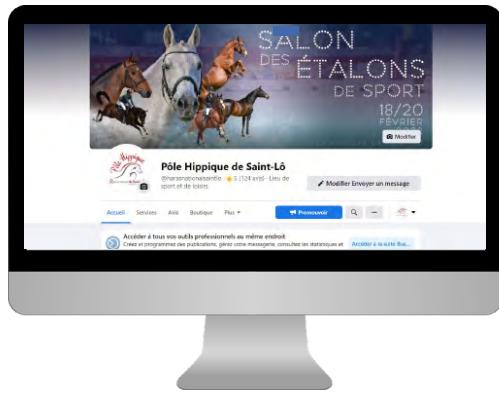
Est considéré étalonnier, toute personne, ou entreprise, vendant des cartes de saillie.

DÉSIGNATION	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITÉ	TOTAL
Stand étalonnier dans le Hall - 3 jours sans présentation d'étales	9m ²	1000,00€	1200,00€		
Stand étalonnier dans le Hall - 3 jours présentant au moins 1 étales	9m ²	700,00€	840,00€		



Communiquez auprès de nos visiteurs avant l'évènement et bénéficiez d'une visibilité pertinente et adaptée à votre entreprise.

VISIBILITÉ AVANT L'ÉVÉNEMENT



PACK RESEAUX SOCIAUX : 1 publicité (Facebook et Instagram) en amont ou pendant l'évènement (selon votre choix).

(1 photo + 1 logo - Facebook : 400 caractères - Instagram : 200 caractères)



+ 23 400
abonnés



+ 8 400
abonnés

VISIBILITÉ PENDANT L'ÉVÉNEMENT

OBSTACLE SUR LA PISTE : présence de votre obstacle sur la piste pendant l'épreuve du Grand Match uniquement. Obstacle à nous fournir avant le 6 février 2026. Barres de 3m - minimum 5 barres et 2 chandeliers - qualité «Prestige» exigée.

ÉCRAN GÉANT : présence de votre logo ou vidéo sur l'écran géant installé lors du Salon des Étalons (logo : 4 fois par jour pendant 3 jours - vidéo 60s max - 3 fois par jour pendant 3 jours)

ENCART PUBLICITAIRE : présence de votre publicité au sein du programme du Salon des Étalons de Sport (distribué gratuitement pendant l'événement et consultable en ligne) - format 100x85mm

Nous proposons des plans de communications adaptés à vos besoins et votre structure. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

CHOIX DE VOTRE COMMUNICATION

Pour préparer au mieux la promotion de votre entreprise, merci de nous contacter rapidement en vue de préparer les supports de communication choisis.

TARIFS COMMUNICATION SALON DES ETALONS

DÉSIGNATION	PRIX HT	QUANTITÉ	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL
Pack réseaux sociaux	400,00€				
Obstacle sur la piste	800,00€				
Logo écran géant	300,00€				
Vidéo écran géant	500,00€				
Encart publicitaire programme	300,00€				
PACK PRESTIGE (Logo tour de piste - dans la longueur des tribunes + pack réseaux sociaux + logo et vidéo sur écran géant)	1500,00€				

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

- Tout dossier incomplet, erroné ou illisible ne pourra être pris en considération
- Pour être complet, votre dossier doit être accompagné du règlement

RÈGLEMENT :

- Vous recevrez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation 10 jours avant l'évènement
- Une facture acquittée vous sera envoyée après l'évènement

La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation du Salon des Étalons exposées ci-après.

Modalités de règlement :

CHÈQUE (à l'ordre de RÉGIE SMPH)

Banque :

N° du chèque :

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	TOTAL TTC (20% TVA)
Étalon cheval inscrit*		350,00€		
Étalon poney inscrit		250,00€		
Stand étalonnier (9m ²) sans présentation d'étales		1000,00€		
Stand étalonnier (9m ²) avec présentation d'étales		700,00€		
Pack réseaux sociaux		400,00€		
Obstacle sur la piste		800,00€		
Diffusion logo sur écran		300,00€		
Diffusion vidéo sur écran		500,00€		
Encart publicitaire programme		300,00€		
PACK PRESTIGE (Logo tour de piste - dans la longueur des tribunes + pack réseaux sociaux + logo et vidéo sur écran géant)		1500,00€		

* STAND ASE : les étalonniers qui inscrivent des étalons sans prendre de stand peuvent se rapprocher de l'ASE pour voir les conditions d'accueil sur un espace commun.

Contact : Elise MEGRET : 06 81 80 65 38 | Claire BRESSON : 06 89 56 84 04

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation au salon des étalons 2026 de Saint-Lô énoncées ci-dessous et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

A :

Date :

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES
Avec la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - PRÉSENTATION

Le Pôle Hippique de Saint-Lô, ci-après désigné «Comité Organisateur», est organisateur de l'événement «Salon des étalons de sport».

Article 2 - DATES ET LIEUX

La manifestation se déroulera : du 20 au 22 février 2026 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

Article 3 - ADMISSION DES EXPOSANTS

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en compte en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Pôle Hippique de Saint-Lô avant le 12 janvier 2026 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants.

Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant.

Article 4 : RESTAURATION

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

Article 5 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Pôle Hippique de Saint-Lô afin de fixer une date et un horaire. L'installation du stand est réalisée sous l'entièreté de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

Article 6 : TENUE DES STANDS

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, s'il est à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la Manifestation au public.

de participation.

L'emplacement du boxe attribué à un étalonnier lui est communiqué au moyen d'un plan disponible aux écuries.

Article 7 : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure et électricité 1-2 kw pour toutes les entreprises. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.

L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.

Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant. La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

Article 8 : INSCRIPTION AU SALON DES ÉTALONS

Le dossier d'inscription n'est pris en compte que s'il est complet (dossier - photo - vidéo - logo - règlement). L'étalonnier devra être à jour de ses règlements auprès du Pôle Hippique de Saint-Lô, pour être accepté au salon des étalons 2026. **Aucune modification des éléments fournis ne sera acceptée après réception du dossier.**

Article 9 : PAIEMENT

Les demandes de participations incomplètes ou non signées ne seront pas considérées. Le règlement sera à régler avant la manifestation. Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation.

Article 10 : HORAIRES DE PASSAGE DES ÉTALONS

L'organisateur établit le programme des horaires de passage des étalons sélectionnés librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier et des contraintes liés à l'étalon.

L'organisateur peut modifier le jour de passage de l'étalon demandé par l'étalonnier. Cette modification n'autorise pas l'étalonnier à résilier unilatéralement son engagement de participation. Le jour et l'horaire de passage de chaque étalon seront communiqués à chaque étalonnier une fois les inscriptions closes.

Article 11 : PRÉSENTATION DES ÉTALONS

Lors du défilé et de la présentation individuelle, chaque étalon doit être toiletté, ferré et tondu. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter un étalon s'il juge que celui-ci n'est pas présentable et entrave l'image du salon.

Article 12 : RÉPARTITION DES BOXES

L'organisateur établit le plan des boxes et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier, des besoins spécifiques des étalons ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'étalonnier.

L'organisateur peut modifier l'emplacement des étalons dans les boxes. Cette modification n'autorise pas l'étalonnier à résilier unilatéralement son engagement

Article 13 : HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Excepté les stands étalonnières qui seront fermés pendant l'épreuve du Masters l'Éperon.

Article 14 : ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommage corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 15 : ANNULATION DU CONTRAT

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'organisateur.

11.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :

- annulation réceptionnée avant le 30/01/2026 : 50% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription
- annulation réceptionnée après le 30/01/2026 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

11.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'organisateur restituera alors sans délai aux exposants, les sommes versées au titre du Bon de Commande.

Article 16 : DONNÉES PERSONNELLES

L'organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à

CONDITIONS GENERALES

L'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

Article 17 - REGLEMENTATION GENERALE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte générale du Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô. Le fait de fumer dans un lieu à usage collectif en dehors de l'emplacement réservé à cet effet est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 750€. Le fait de vapoter dans un lieu à usage collectif est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 750€. L'accès des animaux, notamment des chiens est interdit dans le Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes. L'organisateur se réserve le droit d'expulser les animaux dont la présence n'est pas admise dans l'enceinte de la manifestation.

Article 18 - DROIT A L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :
> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;
> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

Article 19 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.





SALON DES ETALONS DE SPORT
20 AU 22 FÉVRIER 2026

POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

Informations et contact

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS21509
50009 Saint-Lô cedex

Juliette AUMONT
Tél : 06 75 27 39 83
Email : juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

www.polehippiquestlo.fr

